

Rabat, le 29 décembre 2020

CIRCULAIRE N° 6127 /211

OBJET : - Etudes tarifaires.

- Prorogation de la suspension de la perception du droit d'importation applicable au blé tendre et ses dérivés.

REFER : - Décret n° 2.20.922 du 25 Décembre 2020 portant prorogation de la suspension de la perception du droit d'importation applicable au blé tendre et ses dérivés (BO n° 6947 du 28 Décembre 2020).

- Circulaire n°6051/211 du 26 Mai 2020.

Par circulaire sus référencée, le service a été informé de la suspension de la perception du droit d'importation applicable au blé tendre et ses dérivés, relevant des positions tarifaires 1001.99.00.19 et 1001.99.00.90 et ce, jusqu'au 31 Décembre 2020.

A présent, le décret également cité en référence, prévoit la prorogation de la suspension de la perception du droit d'importation applicable au blé tendre précitée du 01 Janvier 2021 jusqu'au 31 Mai 2021.

Toute difficulté d'application de la présente sera signalée à l'administration centrale sous le timbre de la présente.

Le Directeur Général de
L'Administration des Douanes
et Impôts Indirects


Nabyi LAKHDAR

SGIA/Diffusion/29-12-20/16h45